

Bordeaux, 20 juillet 2021

Point de situation sur le nombre de cas de coronavirus détectés au Hangar FL (Bordeaux)

A ce jour, 81 personnes ayant participé aux soirées organisées les 9, 10 et 11 juillet dernier, par l'Etablissement Hangar FL à Bordeaux, ont été testées positives à la COVID-19. Elles sont soumises à un isolement strict de 10 jours, ainsi que leurs contacts proches (7 jours). La situation est suivie de près par l'ARS et la préfecture qui pourront déclencher, si besoin, des mesures complémentaires.

>> Contact tracing : les 2 000 participants vont être contactés individuellement

Le contact tracing pour identifier les chaînes de transmission est assuré par l'Assurance Maladie. Les 2 000 personnes qui avaient acheté leurs places via la billetterie en ligne sont contactées cette semaine par sms ou par courriel afin qu'elles se fassent tester et vacciner très rapidement. Un rappel des gestes barrières et des mesures de précaution à adopter dans leur vie quotidienne leur sera signifié.

Compte tenu de l'évolution de la situation, la direction de l'établissement a décidé d'annuler deux soirées qui étaient prévues le week-end prochain les 23 et 24 juillet, en concertation avec la Préfecture et l'ARS.

>> Le contrôle du passe sanitaire : seul moyen de sécuriser les événements festifs

Dans un contexte où le variant delta, beaucoup plus contagieux, devient prédominant en Nouvelle-Aquitaine (65,9 % des tests positifs en semaine 27, contre 53 % la semaine précédente), il est indispensable de rester vigilant, en appliquant rigoureusement les mesures sanitaires et les gestes barrières, aussi bien de la part des participants à ces soirées festives, que des établissements qui les organisent. Le port du masque reste fortement recommandé pour circuler au sein de l'établissement. Il est du devoir de chacun de faire preuve de responsabilité pour freiner la diffusion du virus.

Le contrôle du passe sanitaire étant le seul moyen de sécuriser les événements festifs, ce contrôle doit être rigoureux. Il prend la forme d'un QR code à présenter sur son téléphone via l'application « TousAntiCovid » ou en version papier qui atteste soit d'une vaccination complète, soit du résultat négatif d'un test PCR ou antigénique de moins de 48h, soit d'un certificat de rétablissement de moins de 6 mois. Une fois le passe sanitaire scanné et validé par le personnel à l'entrée de l'établissement, **l'identité de la personne doit être systématiquement vérifiée pour s'assurer qu'elle correspond à celle indiquée sur le justificatif présenté.**

Toutes les personnes qui ne sont pas encore vaccinées sont invitées à prendre rendez-vous sur [santé.fr](https://sante.fr), le passe sanitaire ne devient effectif que 7 jours après l'administration de la 2^{ème} dose. Les personnes porteuses de maladies chroniques risquant de développer une forme grave du virus pourront bénéficier d'un accès prioritaire à la vaccination.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr